



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
JOCELYNE CABANAL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFTD

N°51

30 Septembre 2019

SÉCURITÉ SOCIALE LA CFTD DIT NON AU PLFSS 2020

Le gouvernement a confirmé son intention de ne pas compenser à la Sécurité sociale la perte de ressources de 3,3 Md€ induite par l'exonération des cotisations sociales salariales sur les heures supplémentaires, l'introduction d'un taux intermédiaire de CSG sur les revenus de remplacement et les réductions de forfait social prévues dans la loi Pacte.

Il remet ainsi en cause les principes d'autonomie et d'un financement exclusif affecté à la Sécurité sociale. La CFTD ne peut l'admettre.

Les conséquences sont immédiates : le déficit explose artificiellement et accroît la pression sur les dépenses :

- pour la deuxième année consécutive, les prestations familiales et de logement n'augmenteront que de 0,3 %.
- fortement mis à contribution depuis deux ans – pas de revalorisation des pensions en 2018, hausse de seulement 0,3 % en 2019, hausse de la CSG – les retraités connaîtront, pour un tiers d'entre eux, une nouvelle perte de pouvoir d'achat en 2020.
- l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), fixé à 2,3 %, soit la moitié de sa hausse tendancielle, maintient une pression insoutenable sur le personnel hospitalier et rend impossible d'enrayer la dégradation des conditions d'exercice qu'il subit année après année.

Certes, comme chaque année, le PLFSS contient des mesures positives comme l'indemnisation du congé de proche aidant ou la garantie de versement des pensions alimentaires.

Mais les atteintes à l'autonomie de la sécurité sociale, l'ampleur des économies réalisées au détriment de millions de ménages et des conditions d'exercice des professionnels hospitaliers conduiront la CFTD à voter contre ce PLFSS lors des consultations des caisses de Sécurité sociale.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante